

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1144

Rubrik: Assurance-maladie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'alliance de l'Etat-providence et du marché

(fb) Quel est le pays dont, après bien des tentatives avortées, le parlement est saisi d'une proposition de réforme du système de santé pour assurer une couverture universelle et la maîtrise des coûts ? La Suisse, bien sûr, mais aussi les Etats-Unis. Certains éléments du projet présenté par Bill Clinton dans un grand discours au Congrès, le 22 septembre, méritent l'attention.

Le point de départ, aux Etats-Unis, est bien différent de la situation suisse. Il n'y a pas actuellement de système légal d'assurance-maladie, même non obligatoire, sauf pour les personnes âgées. Trente-sept millions d'Américains ne sont tout simplement pas assurés, et ce sont en général ceux qui en auraient justement besoin; les assurances existantes sont conclues sur une base purement privée, par exemple par un employeur pour ses salariés sans choix pour ceux-ci, sans système permettant le maintien d'une couverture en cas de changement d'emploi et avec un risque réel que l'entreprise finisse par y renoncer pour raison financière. Par comparaison, rares sont les Suisses qui renoncent à une assurance-maladie, dont le cadre est fixé par la loi. Clinton maîtrise à la perfection l'art d'émailler ses propos de situations réelles plus dramatiques les unes que les autres, comme celle de M. Kerry Kennedy, patron d'un magasin de meubles comptant sept employés dans la ville de Titus (Floride), invité à licencier ses propres parents âgés s'il ne veut pas que l'assurance-maladie pour ses salariés augmente de manière spectaculaire.

Neuf mois pour un système neuf

Le projet américain n'est donc pas une révision d'un système existant, mais véritablement l'architecture d'un système complet. Vu de Suisse, le calendrier est époustouffant: 9 mois exactement depuis l'entrée en fonction du nouveau président pour accoucher d'un monument législatif qui, prendrait 10 ans; la décision du Congrès est attendue d'ici une année déjà. Cette rapidité ne nuit ni au professionnalisme, ni à la concertation, mais résulte de la concentration des moyens: une structure ad hoc dirigée avec brio par Hillary Clinton et comptant plusieurs centaines de collaborateurs, qui a notamment contacté 1100 organismes de santé et reçu pas moins de 700 000 lettres...

Dans la semaine précédant le discours au Congrès, le terrain était savamment préparé par un mélange de fuites permettant de tester les réactions, de rencontres à la Maison-Blanche des milieux les plus divers, soigneusement mises en scène pour la télévision, et même de deux jours de séminaire sur les arcanes du dossier suivis studieusement par 320 parlementaires. Dans la foulée du grand jour, tant Bill que Hillary se sont répandus dans les émissions d'information à grand spectacle et

tous les ministres en ont fait le thème de leurs interventions aux quatre coins de l'Union.

Dans une démarche typique de la présidence Clinton, le projet combine l'ambition sociale avec une large place laissée à la fois à la notion de choix individuel et aux mécanismes de l'économie de marché. Il ne s'agit ni d'un régime «socialiste» ni d'un régime «libéral», mais d'une organisation du marché lui permettant de fonctionner dans le sens de l'intérêt général.

Une coopérative d'achat santé

L'élément central du système est la création d'une institution spécifique, l'alliance de santé: elle regroupe les employeurs et les consommateurs à l'échelle de l'agglomération ou de l'Etat (en Suisse, le canton) et joue un rôle de coopérative d'achat en matière de santé. L'alliance négocie avec les assurances et les professionnels de la santé les tarifs et les différents contrats qu'elle propose aux personnes relevant de son ressort. Elle doit offrir un choix d'au moins trois systèmes différents dans leurs coûts et prestations, mais davantage dans les alliances plus peuplées: par exemple libre choix du médecin et paiement à l'acte avec participation de l'assuré et franchise ou forfait, d'une part, système de santé HMO — Health Maintenance Organization — dans lequel il n'y a pas de participation financière mais utilisation exclusive de la structure médico-hospitalière gérée par l'assurance, d'autre part. L'individu peut exercer tous les ans, quel que soit son état de santé par exemple, son option entre les systèmes qui lui sont proposés. C'est l'alliance qui encaisse les cotisations (pour les salariés, 80% du montant de la cotisation moyenne pour le plan de base est à la charge de l'employeur, 20% plus les suppléments éventuels à la charge du consommateur), et c'est elle qui paie assurances, médecins et hôpitaux en veillant constamment au contrôle tant de la qualité des prestations que des coûts.

Pour être ainsi très sommairement décrite, l'alliance de santé instituée par la loi se présente un peu comme le maillon manquant dans une économie de la santé en roue libre. En Suisse, le marché se caractérise par une atomisation tant de l'offre (médecins, établissements hospitaliers) que de la demande (les assurés dont le besoin de santé est par définition illimité), sans transparence ni concurrence réelles; le

Le système de santé présenté par Bill et Hillary Clinton propose d'organiser le marché de la santé pour qu'il fonctionne dans le sens de l'intérêt général.

L'opportunité d'une fusion avec la CVE

FAILLITES ET CIE

La Société romande d'électricité (SRE), active sur la Riviera vaudoise, a annoncé la semaine dernière le licenciement de 258 collaborateurs engagés dans des entreprises qui lui sont rattachées. Trois sociétés ont déposé leur bilan alors qu'une autre voit ses effectifs fortement réduits. Des pertes dans l'immobilier sont également venues fragiliser l'entreprise.

(ag) La «Romande» fait non seulement partie du paysage économique vaudois, mais elle est encore très typée politiquement: place forte libérale, dont quelques créneaux sont tenus par les radicaux; lieu de rencontre des notables de la Riviera.

Elle s'est donnée pendant longtemps l'image de la solidité et du dynamisme dans la diversification. C'était une démonstration, une preuve par l'acte de l'efficacité du libéralisme. L'ancien administrateur, Henri Payot, longtemps député libéral au Grand conseil vaudois aimait, étant membre de la commission des finances, à transmettre aux étatistes laxistes des affaires publiques ses conseils de rigueur dans la gestion.

En fait l'entreprise ne répondait pas aux critères d'une entreprise privée ordinaire. La société électrique, le cœur de la SRE, est au bénéfice d'une concession qui lui garantit l'exploitation de ressources hydrauliques vaudoises et lui assure une part importante du réseau de distribution. Grâce à des investissements déjà anciens, puis renforcés, la marge bénéficiaire est forte. La transmission du pouvoir s'est opérée à la SRE par filiation; Henri Payot était le fils de son père, véritable créateur du développement de la société.

Les pouvoirs publics, notamment les grandes communes appartenant au réseau, étaient associés à la gestion, en particulier Vevey et Montreux. Leurs représentants veillaient simplement aux conditions faites aux consommateurs locaux; le climat n'était pas à oser poser les bonnes questions, ce qui, dans les ambiances feutrées de certains conseils d'administration, est assimilé à une incongruité contrevenant à la bienséance. Forte de sa rente

de situation, la SRE pouvait envisager des diversifications. Nul ne le lui reprochera. Mais on savait depuis longtemps que certaines étaient téméraires, sans rapport avec la taille de la société. Combien de millions, après le premier choc pétrolier, pour créer une voiture électrique? Aujourd'hui courent des rumeurs d'OPA sur la SRE. Il serait opportun que l'Etat de Vaud examine les possibilités de renforcer par une fusion la Compagnie vaudoise d'électricité. Avec la Banque cantonale, qui doit être fortement engagée dans la SRE, une opération «à la valaisanne» mériterait d'être examinée de manière approfondie. Le dossier n'est pas clos. ■

BERNE

Qui a peur de Theres Frösch ?

(c/fp) Theres Frösch, née en 1951 dans une famille argovienne modeste, est depuis le début de l'année directrice des Finances de la ville de Berne. D'abord travailleuse sociale, puis secrétaire syndicale au SSP/VPOD, Theres Frösch est entrée en politique à l'âge de 17 ans. Elle a été élue sur la liste de l'Alliance verte.

Depuis son arrivée à la tête de son dicastère, le style de direction a changé. Theres Frösch dit ce qu'elle pense, ce qui ne plaît pas à tout le monde. Elle n'aime pas, par exemple, que l'on considère les finances publiques comme un domaine réservé aux hommes, comme elle l'a déclaré dans plusieurs interviews récentes. Elle ne cache pas ses convictions «pastèques» — verte à l'extérieur, rouge à l'intérieur: une enveloppe d'écologie et beaucoup de social. Syndicaliste, Theres Frösch admet qu'elle n'a jamais été en première ligne sur les questions écologiques; elle garde même un certain distance par rapport aux «fundi» verts.

Actuellement Theres Frösch fait campagne pour le budget présenté par la majorité du Conseil de ville, un budget marqué par les difficultés que rencontrent toutes les collectivités publiques ces temps-ci: 100 millions de déficit malgré une augmentation de deux dixièmes du taux d'imposition. La minorité, appuyée par les milieux économiques, y est opposée et menace la ville de représailles. Certains auraient d'ailleurs voulu limiter la campagne de la directrice des Finances à une seule apparition publique, lors d'un débat contradictoire, pour défendre «son» budget qui sera sanctionné par le vote populaire du 28 novembre prochain. ■

●●●

souci social apparaît, de manière un peu puritaine, dans la forme mutuelle des caisses-maladie qui prive pourtant le système de l'incitation permanente à faire mieux (inhérente à la recherche du profit dans un contexte concurrentiel). Clinton place l'idée coopérative là où elle est la mieux adaptée: dans l'organisation des conditions-cadres de la concurrence en faveur de l'intérêt général, de manière à lutter tant contre le partage du marché, créateur de rentes de situation et de sclérose, que contre la compétition sauvage qui brade la qualité et conduit à la faillite généralisée. C'est la coopérative d'achat qui cherche à faire bénéficier ses membres de prix plus bas sur les articles qu'elle se procure grâce à sa capacité d'achat groupé au service de la santé publique. ■